

CºMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONFÉRENCE DES MÉTIERS DU 18 FÉVRIER 2022

L'État et les Départements vont ENFIN financer des revalorisations

À Paris 18 février 2022 Cette conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social s'inscrit dans la suite de différents travaux, Ségur et Laforcade notamment, visant à esquisser les perspectives nécessaires aux professions des secteurs du social et du médico-social. Il s'agit à la fois de redonner leur place aux personnes accompagnées et de revaloriser les oubliés du Ségur en réparant certaines injustices.

Il a été fait état des nombreuses vacances de poste, des difficultés à recruter, de la pénibilité et de la complexité des métiers précités. La présence de ces acteurs indispensables à une cohésion sociétale a, de même, été rappelée. Ce secteur est en crise grave et les pouvoirs publics en prennent lentement conscience.

Cette conférence, sous un format d'une demi-journée (!) serait le début d'un processus devant permettre de s'engager sur la voie du "pouvoir d'agir" pour les personnes accompagnées mais aussi pour les agents de ces filières.

Parmi les pistes envisagées, la CFDT se félicite de voir ses revendications reprises :

- Le renforcement des habiletés professionnelles (rénovation de l'architecture des diplômes) :
- L'ouverture à des qualifications complémentaires pouvant conférer une ou plusieurs pratiques avancées ;
- L'évolution des grilles indiciaires, lesquelles sont vétustes et doivent faire l'objet d'une modernisation ;
- La transformation des organisations de travail.

Le Premier ministre a annoncé des revalorisations pour *les Invisibles* de la territoriale ! Seront concernés par le complément de traitement indiciaire (CTI) pour la territoriale :

- Les médecins coordinateurs travaillant dans les EHPAD,
- Les aides à domicile exerçant dans des CCAS et des CIAS,
- Les sage-femmes et les médecins de la PMI,
- Les professionnels des structures de prévention, de dépistage ou d'accompagnement des personnes en grande difficulté sociale.

Des budgets seront aussi dédiés à la formation des agents de ce secteur afin de monter en compétence. Ces revalorisations pourraient prendre effet le 1^{er} avril 2022 avec une mise en application en juin.

Nous nous réjouissons que le travail de plus de 6 mois de la CFDT ai amené à la validation des efforts financiers consentis par les départements et l'État.

Cette annonce n'est qu'une étape, Il y a encore de nombreuses questions à éclaircir, de nombreux agents ne seraient toujours pas concernés. Reste aussi l'inquiétude de la mise en œuvre notamment pour les agents du bloc communal. L'argent débloqué par l'État et le Département ne se traduit pas directement sur la fiche de paie des agents. Il faut des conventionnements, des décrets...

Interco CFDT continuera à faire progresser les conditions de rémunération et de travail pour les professions concernées.

SERVICE DE PRESSE

Tél: 06 71 60 46 38 mmennella@interco.cfdt.fr

Marie Mennella Secrétaire nationale

INTERCO.CFDT.FR

La fédération Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la fonction publique territoriale, des services publics concédés, des offices publics de l'habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Solidarités et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 72 000 adhérents.